



A retenir

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Deuxième traitement obligatoire du 17 au 27 juin.

OÏDIUM

Période de forte sensibilité de la vigne toujours en cours.
Augmentation des symptômes sur grappes.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Vol et dépôt de pontes de 2^{ème} génération en cours.
Localement, de forts effectifs de pontes dans le Gard et
l'Hérault.

XYLELLA FASTIDIOSA

Aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne
en Occitanie à ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été
rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce
multiplex, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus
d'informations en annexe ([focus Xylella Fastidiosa](#)).

PLUVIOMETRIE

Répartition des pluies – Cumul hebdomadaire du 07/06/2022 au 12/06/2022 - échelle du min au max (0 à 68 mm)

Source IFV

		7-juin	8-juin	9-juin	10-juin	11-juin	12-juin
AUDE	ALAIGNE	0	2,1	0	0	0	0
	CAZILHAC	0	0,5	0	0	0	0
	LEZIGNAN	0	0	0	0	0	0
	LIMOUX	0	0,6	0	0	0	0,4
	NARBONNE	0	0	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	0,2	0	0	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0,1	0	0	0	0	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0,2	0	0	0	0
	VALFLAUNES	0	0,5	0	0	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	0	0,1	0	1,8
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	0	0,8
	LLUPIA	0	0,1	0,1	0	0	3,5
	PIA	0	0	0	0	0	0
	RODES	0	0,1	0,1	0	0	5,2

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

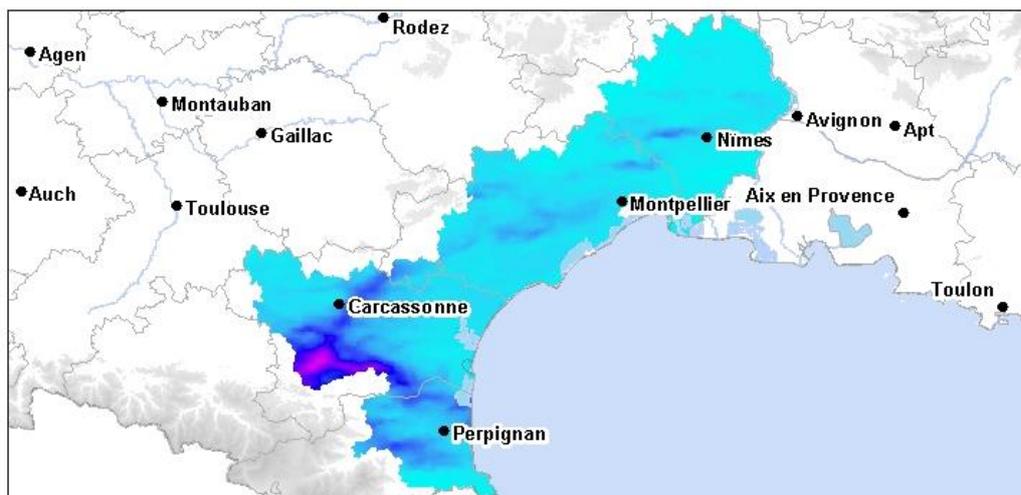
Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto
pilotee par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité



4220612:
mini=0.0mm - maxi=68.4mm

Valeur
Elevée : 70
Faible : 0

STADES PHENOLOGIQUES

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **baies à taille de grain de plomb** » (stade 29 ou BBCH 73)
- à « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Le stade majoritairement observé est « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou BBCH 75).



« *baies à taille de pois* »
(stade 31 ou BBCH 75)

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoideus titanus*)

• Eléments de biologie

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

× Aude

Des larves sont observées dans certains secteurs : Razès-Malepère, Cabardès et Corbières centrales. Le niveau des populations reste modeste.

× Gard

Des larves (L3 à L4) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont observées. Les 1^{ers} symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

× Hérault

Des larves (L2 à L4) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont observées. Dans certaines parcelles de fortes populations sont notées.

× Pyrénées-Orientales

Les cicadelles vectrices de la flavescence dorée sont toujours présentes dans le vignoble départemental. Les stades observés vont de L3 à L5.

Les symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.



Symptômes sur cépage blanc



Symptômes sur cépage rouge

Évaluation du risque : dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée. **Les dates du 2^{ème} traitement obligatoire sont fixées dans la période du 17 au 27 juin pour l'ensemble des départements.**

Cas particuliers : certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide. Pour toute information sur la possibilité d'aménager cette lutte dans votre commune, contacter votre GDON.

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

La pression augmente progressivement avec des attaques sur grappes à des niveaux parfois de plus de 50 % en fréquence sur certaines parcelles sensibles. Dans le Minervois, les Corbières et le Limouxin et plus particulièrement sur les cépages sensibles (Carignan, Chardonnay...).

- × **Gard**

Une augmentation des parcelles présentant des symptômes sur baies est observée depuis la semaine dernière, ils sont de l'ordre de quelques grappes par parcelle. La fréquence des parcelles présentant des symptômes est plutôt faible, et l'intensité dans les parcelles sans historique est également faible. En effet, on observe parfois une intensité plus importante sur les parcelles à historique.



Symptômes d'oidium sur grappe

- × **Hérault**

Cette semaine, la progression de la maladie est particulièrement remarquée sur jeunes feuilles dans tout type de parcelles.

Sur grappes, les symptômes continuent d'évoluer notamment dans les parcelles où la maladie était déjà présente (cépage à drapeaux, parcelles sensibles), les intensités d'attaque augmentent légèrement.

Dans quelques situations, la maladie est déjà bien installée, jusqu'à 96 % des grappes présentant des symptômes.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les symptômes sur feuilles sont toujours bien présents avec une fréquence et une intensité qui continuent de progresser selon les parcelles.

On observe très facilement des symptômes sur grappes au vignoble. La fréquence et l'intensité peuvent être importantes, sur certains cépages (surtout Carignan, Chardonnay, Grenaches et Muscat à petits grains...).

Evaluation du risque : le risque est en augmentation cette semaine, même s'il est fonction de l'historique de la parcelle, de son environnement et de la sensibilité / phénologie des cépages.

Nous sommes toujours dans la période de forte sensibilité.

Surveiller les symptômes dans toutes les situations.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol est en cours sur la majorité du département, avec un démarrage en fin de semaine dernière pour le secteur Carcassonnais et Lézignanais. Des pontes sont maintenant visibles en priorité dans les secteurs précoces (Littoral-Narbonnais).



Eudémis : ponte fraîche

- × **Gard**

Le vol de la 2^{ème} génération se poursuit sur l'ensemble du département.

Les dépôts de pontes commencent dans les zones plus tardives et continuent dans la majorité du département. Les 1^{ers} œufs éclos sont observés.

De nombreux dépassements du seuil de nuisibilité sont observés notamment dans la Vallée du Rhône Nord et Sud, les Costières et le Littoral. Les secteurs habituellement non sensibles peuvent être également concernés.



Eudémis : ponte au stade tête noire

- × **Hérault**

Le vol se généralise en zones moyennes avec dans quelques pièges des effectifs importants.

En zones précoces, le dépôt des pontes se poursuit, les 1^{ers} œufs au stade tête noires et éclosions sont notés.

En zones moyennes, des pontes fraîches et en évolution sont observées dans de nombreuses situations. Les seuils de nuisibilité sont souvent dépassés.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de la 2^{ème} génération a débuté dans le vignoble départemental.

Les 1^{ères} pontes sont observées sur les secteurs des Aspres 1^{ers} coteaux et Moyenne Vallée de l'Agly.

Les pontes sont toujours visibles sur les secteurs de la Plaine Nord et Sud Tech et du Cru Banyuls.

■ **Seuil de nuisibilité** : 5 à 10 pontes viables pour 100 grappes observées.

- LOB (modélisation arrêtée au 12 juin)**

		Début du vol de 2 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 2 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	14-juin	18-juin	25-juin
	Carcassonne	05-juin	09-juin	15-juin
	Leucate	06-juin	10-juin	17-juin
	Lezignan	02-juin	06-juin	13-juin
	Narbonne	04-juin	08-juin	14-juin
Gard	Bagnols sur Cèze	30-mai	04-juin	09-juin
	Bourdic	02-juin	07-juin	13-juin
	Cardet	02-juin	06-juin	12-juin
	Générac	01-juin	06-juin	12-juin
	Sommières	30-mai	03-juin	10-juin
	Tavel	02-juin	06-juin	12-juin
	Vauvert	31-mai	05-juin	12-juin
Hérault	Olonzac	31-mai	04-juin	11-juin
	Laurens	04-juin	08-juin	15-juin
	Prades sur Vernazobres	02-juin	06-juin	13-juin
	Béziers	01-juin	05-juin	12-juin
	Villemagne	09-juin	14-juin	21-juin
	Marseillan	31-mai	04-juin	12-juin
	Pouzolles	01-juin	05-juin	12-juin
	Plaissan	29-mai	03-juin	09-juin
	Saint Jean de Fos	29-mai	02-juin	09-juin
	St Christol	30-mai	04-juin	10-juin
	Frontignan	02-juin	07-juin	13-juin
	Valflaunès	03-juin	07-juin	14-juin
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	26-mai	30-mai	06-juin
	Perpignan	24-mai	28-mai	05-juin
	Saint Paul de Fenouillet	10-juin	14-juin	20-juin

Évaluation du risque : surveillez les pièges et les dépôts des pontes.

- Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabès gnidiela*)

- × **Aude**

Les captures de papillons sont en régression dans les Corbières, les Hautes-Corbières et le Narbonnais-Littoral.

- × **Gard**

Les captures restent faibles en ce début de semaine. Quelques rares larves continuent à être observées dans les grappes.

- × **Hérault**

Des papillons sont observés dans certains pièges posés dans les Hauts Coteaux, la Basse Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais. Les effectifs restent faibles.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les papillons sont visibles dans les pièges du réseau.

Evaluation du risque : le risque est en augmentation avec l'observation des 1^{ères} larves.

- **Pyrale** (*Sparganothis pilleriana*)

- × **Gard**

Le ravageur est toujours observé localement dans différents secteurs du département. La fréquence des larves reste faible.

- × **Pyrénées-Orientales**

Les dégâts parfois très importants sont bien visibles dans certaines parcelles (communes de Salses, Rivesaltes, Saint Hippolyte, Espira de l'Agly, Clairac...). Les chrysalides sont visibles ainsi que les papillons. De nombreux papillons sont dénombrés dans les piègeages en place.

- **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

- × **Hérault**

Le vol de 2^{ème} génération se généralise.

Quelques larves de 1^{ère} génération sont encore observées.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des larves et quelques dégâts sont visibles au vignoble notamment dans le secteur des Albères et Aspres 1^{ers} coteaux.

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

- **Situation aux vignobles**

- × **Aude**

Compte tenu des conditions météorologiques, il y a absence d'évolution cette semaine et donc stagnation générale de la maladie pour l'ensemble du département hormis quelques situations très particulières.

- × **Gard**

Cette semaine est à nouveau marquée par une stabilisation des extériorisations de symptômes sur feuilles sur le département à l'exception du secteur des Sables où des repiquages sont notés. Des taches sont observées essentiellement sur les jeunes feuilles, leurs fréquences varient de quelques taches par parcelles à plus de 10 taches par cep notamment sur Grenache et Chardonnay. Localement du rot brun est également noté.

- × **Hérault**

De rares nouveaux symptômes sur feuilles et parfois sur grappes sont notés. De manière très exceptionnelle (parcelle inondée, cépage sensible), des symptômes de rot gris sont notés sur 20% des grappes. Quelques symptômes de mildiou mosaïque sont observés.

La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste faible.

- × **Pyrénées-Orientales**

De nouveaux symptômes sur jeunes feuilles sont visibles dans le vignoble départemental, notamment Littoral, Cru Banyuls, Bas Conflent et Vallespir.

Les symptômes sur grappes sont rares.

Les orages annoncés pourront provoquer des foyers et des repiquages sur jeunes feuilles.

- **Données de la modélisation** (voir en Annexe pour les caractéristiques des modèles)
- ✗ **Potentiel système** (modélisation arrêtée au 12 juin)

J = 13 juin	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé Mildiou	Le Risque modélisé est faible à très faible sur toute la région. Seuls quelques secteurs affichent un risque localement fort à très fort : Bédarieux (34) ; Massac, Palairac (11) ; Prades, Rodes, Tresserre (66).	Le Risque modélisé est stable à 7 jours sur l'Hérault et le Gard. Il est en augmentation sur l'Aude et les Pyrénées-Orientales (Sud de l'Aude et une grosse partie des Pyrénées-Orientales en dehors du Littoral) où il est fort à très fort.
Contaminations	Des contaminations épidémiques ont été détectées sur les pluies du : <ul style="list-style-type: none"> - 7 et 8 juin sur : Cru Banyuls, Limouxin - 11 juin sur : Vallée de l'Orb Lodévois, Bas Conflent, Plaine Nord Tech 	De nouvelles contaminations épidémiques sont annoncées sur les pluies du : <ul style="list-style-type: none"> - 14 juin sur : Hautes Corbières, Limouxin, Hauts Coteaux, Minervois - 16 juin sur : Minervois Ouest

- ✗ **Milstop** (modélisation arrêtée au 12 juin)

		Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 30 mai au 5 juin 2022, si présence de foyers primaires, à partir du :	Foyers primaires théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 6 au 12 juin 2022 à partir du	Niveau de risque de contaminations primaires liées aux pluies du 6 au 12 juin 2022	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries du 6 au 12 juin 2022, si présence de foyers primaires, à partir du :	Indice de risque allant de -5 à +5	
Aude	Alaigne	13-juin	19-juin	Faible	20-juin	+ 0,1	↑
	Carcassonne	12-juin	-	-	19-juin	- 1,0	↗
	Leucate	12-juin	-	-	19-juin	- 0,5	↗
	Lézignan	13-juin	-	-	19-juin	- 1,0	↑
	Narbonne	13-juin	-	-	19-juin	- 0,6	↗
Gard	Bagnols sur Cèze	13-juin	-	-	19-juin	- 3,8	=
	Bourdic	13-juin	-	-	19-juin	- 2,3	=
	Cardet	13-juin	-	-	19-juin	- 2,1	=
	Générac	13-juin	-	-	19-juin	- 2,7	=
	Sommières	13-juin	-	-	19-juin	- 1,9	=
	Tavel	13-juin	-	-	19-juin	- 1,7	↗
	Vauvert	13-juin	-	-	19-juin	- 2,5	=
Hérault	Olonzac	12-juin	-	-	19-juin	- 1,2	↗
	Laurens	12-juin	-	-	19-juin	- 1,2	↗
	Prades sur Vernazobres	12-juin	-	-	19-juin	- 0,8	↗
	Béziers	12-juin	-	-	19-juin	- 0,7	↗
	Villemagne	12-juin	-	-	19-juin	- 1,3	↑
	Marseillan	12-juin	-	-	19-juin	- 0,4	↗
	Pouzolles	12-juin	19-juin	Limite	20-juin	- 1,2	↗
	Plaissan	13-juin	-	-	19-juin	- 0,2	↗
	Saint Jean de Fos	13-juin	-	-	19-juin	- 0,6	↗
	St Christol	13-juin	-	-	19-juin	- 1,3	↗
	Frontignan	13-juin	-	-	19-juin	- 0,6	↗
Vailfranès	13-juin	-	-	19-juin	- 1,0	↗	
Pyrénées-Orientales	Laroque des Albères	12-juin	-	-	19-juin	- 0,3	↗
	Perpignan	12-juin	-	-	19-juin	- 1,4	↗
	Saint Paul de Fenouillet	12-juin	-	-	19-juin	- 0,4	↗

Evaluation du risque : La vigne est toujours dans la période de forte sensibilité à la maladie.

Les conditions météorologiques enregistrées entre le 06 et le 12 juin engendrent des contaminations secondaires (repiquages) sur l'ensemble des stations de la région.

Les sorties de ces contaminations secondaires sont attendues à partir du 19 juin.

Suite à la semaine écoulée, l'indice de risque Mildiou est en augmentation moyenne à forte pour l'Aude et l'Hérault, en augmentation dans les Pyrénées-Orientales et reste stable dans le Gard.

Attention aux épisodes orageux très localisés et humidités matinales qui peuvent être sources de contaminations et de repiquages là où des symptômes sont présents.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Très peu de symptômes repérés cette semaine.

× Gard

Toujours aucun nouveau symptôme n'est observé en ce début de semaine. La fréquence des parcelles présentant des symptômes reste faible. Les symptômes observés ces dernières semaines sont essentiellement localisés dans les secteurs à historique black rot. Dans ces secteurs, certaines parcelles peuvent présenter des symptômes plus fréquents.

× Hérault

Quelques nouvelles taches sur feuilles sont notées dans l'unité agroclimatique du Nord Montpelliérais (secteur à historique).

× Pyrénées-Orientales

La fréquence des symptômes sur feuilles reste relativement bas et stable. Ces symptômes sont visibles dans les secteurs des Albères du Vallespir et des Aspres Premiers Coteaux notamment, mais aussi Littoral, Plaine, Bas Conflent et Haute Vallée de l'Agly.

Evaluation du risque : A cette période, les grappes restent réceptives à la maladie.

Surveillez les symptômes et leur évolution dans toutes les situations.

Méthodes prophylactiques : l'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou en les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.

MALADIE DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes (forme lente et apoplectique) de Black-Dead-Arm et/ou Esca sont localement visibles au vignoble.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

× Vignoble régional

Des larves de cicadelles sont visibles au vignoble. Les populations sont en augmentation. Les 1^{ers} symptômes sont visibles au vignoble.

Évaluation du risque : A ce jour, le risque est en augmentation

ACARIENS

× Hérault

Dans quelques parcelles à historique, la présence d'acariens nuisibles est notée avec des dépassements de seuil.

Évaluation du risque : Dans ces parcelles à historique, surveillez l'évolution de ces populations et la présence d'auxiliaires.

Seuil indicatif de risque (en été) : 30 % des feuilles occupées par au moins un acarien nuisible en l'absence d'acariens utiles.

RAVAGEURS SECONDAIRES

- Malcosome du Portugal et *Lachnaia paradoxa*

× Pyrénées-Orientales

Des adultes sont toujours observés dans quelques parcelles du vignoble départemental.

Évaluation du risque : Il reste faible



Lachnaia paradoxa

Malcosome du Portugal

ACCIDENT CLIMATIQUE

- Echaudage

× Gard, Hérault

Suite aux chaleurs de cette fin de semaine, des échaudages sur grappes sont notés dans certaines parcelles.

- Incendie

× Aude

Sur la commune d'Ornaison (Corbières), 2 parcelles et des rangs en bordure de garrigue ont été impactés

AUTRES OBSERVATIONS

- Dégâts de sel

× Gard

Les dégâts de sel commencent à être observés dans les parcelles non irriguées.

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée.

FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de vente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula spp.*), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

Evaluation du risque : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, **il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex***, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce *fastidiosa* est identifiée comme une menace pour la vigne.

• Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Amanifar Shahrekord (Iran)



Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie



Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie



Défaut d'aoutement – Photo ANSES

• Que faire en présence d'un foyer ?

Xylella fastidiosa est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

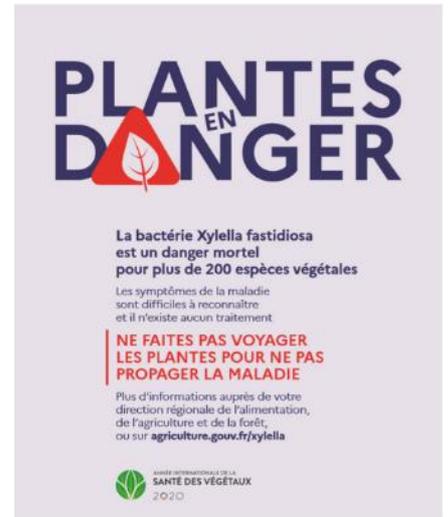
- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- **la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.**

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.

Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).

Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.



En cas de suspicion de foyer, contactez rapidement la DRAAF Occitanie.
Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par les animateurs filière viticulture des Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, FREDON Occitanie, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, Société JEEM.

Focus sur *Xylella fastidiosa* rédigé par la DRAAF Occitanie

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.